

**Communauté de Communes du  
Grand Cubzaguais  
A l'attention de Valérie GUINAUDIE  
365 Avenue Boucicaut  
33240 Saint-André-de-Cubzac**

En partenariat avec le Syndicat du Moron  
Affaire suivie par Gauthier Watelle 06 83 30 07 30

Villeneuve d'Ornon,  
le 13/10/2021

**Objet : Inventaire des zones humides – Secteur 1: Bassin versant du Moron ; Sous-secteur 1E : Les Palus**

**Réunion de présentation au public, mardi 26 octobre 2021 (18h15-20h00) dans la salle « Les Chais de Portier », à Bourg (33710)**

Madame,

Le Syndicat du Moron mène un projet d'inventaire complet des zones humides sur l'intégralité de son territoire, dans le cadre de sa mission d'amélioration des connaissances. Leur identification permettra de mieux les prendre en compte dans les outils de planification du territoire et de leur accorder une protection adéquate, permettant le maintien voire la restauration de leurs différentes fonctions.

L'appel d'offre lancé par le Syndicat du Moron pour la réalisation de cet inventaire a retenu notre groupement de cinq bureaux d'études composé d'AMONIA environnement (mandataire principal), Améten, Apexe, T. Pichillou et Géoflore.

Une première réunion à destination des institutionnels a eu lieu vendredi 18 juin 2021 à Saint-André-de-Cubzac, concernant l'inventaire du bassin versant du Moron qui s'étalera sur 1 an et demi (2021-2022). A la suite de cette première réunion, nous souhaitons poursuivre les échanges au plus près des habitants, pour chaque sous bassin-versant.

Une première étape consistera en une pré-localisation des zones humides sur la base des données disponibles pour aboutir à une cartographie préalable livrée fin 2021. Lors d'une seconde étape, cette cartographie sera précisée grâce à des investigations de terrain réalisées par nos experts sur l'année 2022. Cette étape débouchera sur une réflexion concernant les orientations de gestion de ces zones humides.

Votre expertise territoriale et votre proximité avec la population locale, pour le sous-secteur identifié 1E, sont des atouts considérables pour la réalisation de l'inventaire. Elles vont concourir à l'optimisation de la qualité et de la légitimité de nos résultats, qui auront vocation à vous servir dans le cadre de l'aménagement des territoires. Nous vous remercions de bien vouloir participer avec vos administrés à la réunion grand public **le mardi 26 octobre 2021 (18h15-20h00) dans la salle « Les Chais de Portier », à Bourg (33710).**

**Cette réunion est ouverte à tous : élus, représentants d'institutions et associations, habitants, etc.** Ce moment de concertation sera l'occasion d'échanger sur les tenants et aboutissants du projet du syndicat, mais aussi de recueillir les premières questions et observations. Nous joignons à la présente invitation la cartographie des zones humides connues jusqu'alors sur votre territoire.

Vous trouverez également, joint à ce mail, deux documents vous permettant de diffuser l'information sur vos réseaux respectifs : une affiche et un texte prêt à l'emploi pour diffusion sur votre site internet ou dans votre bulletin régulier.

Une adresse de recueil des informations est également mise à disposition. Si vous avez connaissance de zones humides non répertoriées sur les cartes transmises, n'hésitez pas à nous faire remonter les informations à l'adresse suivante, en nous précisant les lieux exacts : [zones-humides@syndicatdumoron.fr](mailto:zones-humides@syndicatdumoron.fr).

A des fins d'organisation, et dans le contexte actuel de crise sanitaire, nous vous remercions par avance de nous confirmer votre présence à cette réunion pour le **25 octobre 2021** au plus tard par retour de mail ou au **07 68 65 21 31**. Le port du masque sera obligatoire.

En espérant vous rencontrer lors de cette réunion,

Pour le groupement,  
AMONia Environnement

*Les bureaux d'études AMONIA / AMETEN / APEXE / GEOFLORE / T. PICHILLOU peuvent conserver les coordonnées, les informations personnelles que vous leur avez communiquées pour l'établissement de l'atlas des zones humides sur le territoire du syndicat du Moron qui en assurera la conservation à la fin de notre mission. Vous disposez d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter notre DPO : Julie MORVAN, [julie.morvan@amonia.fr](mailto:julie.morvan@amonia.fr), 06 60 23 16 53.*

# ZONES HUMIDES CONNUES Secteur 1

Atlas des zones humides

Syndicat du Moron

Septembre 2021

-  Zones humides avérées
  -  Zones humides potentielles
  -  Réseau hydrographique
  -  Plans d'eau
  -  Communes
  -  Bassin versant du Moron
- Sous-bassins versants
-  Moron amont (1A)
  -  Bourdillot (1B)
  -  Colinet (1C)
  -  Moron aval (1D)
  -  Les palus (1E)



Sources : Natura 2000, FMA, EPIDOR, SMIDDEST

Fond de carte : SCAN 25 IGN

